

Bébé handicapé après une opération : la requête en nullité rejetée

Nous avons évoqué dans notre édition du 18 juin 2006, le cas du petit Louis, 4 ans, lourdement handicapé après une opération chirurgicale à l'âge de 7 mois pour une craniosténose à l'hôpital neurologique de Lyon. Le neurochirurgien et l'anesthésiste ayant procédé à l'opération ont été mis en examen en octobre 2005 pour blessures involontaires ayant entraîné une ITT (interruption temporaire totale) de plus de trois mois dans le cadre de l'instruction ouverte après le

dépôt de plainte des parents de l'enfant. Les avocats des deux médecins avaient déposé une requête en nullité de la procédure. Celle-ci a été rejetée par la cour d'appel de Lyon vendredi mais les avocats des médecins vont se pourvoir en cassation. En attendant, l'instruction se poursuit. Après une première expertise qui leur était défavorable, les médecins ont demandé une contre-expertise. Acceptée par le juge, la date n'en a pas encore été fixée. **S.M.**